



Concertation nationale sur l'énergie et le climat



CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1er producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de plus de 4 000 MW. CNR transforme l'énergie de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis 1934 et valorise l'énergie du vent et du soleil avec 120 parcs éoliens et photovoltaïques sur le territoire national. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer ses deux autres missions historiques – la gestion et le développement du transport fluvial et l'irrigation des terres agricoles – et ses missions d'intérêt général (Plans 5Rhône). Unique société anonyme d'intérêt général en France, son capital est majoritairement public avec 183 collectivités, la Caisse des Dépôts et ENGIE.

Contact : Bernadette Laclais
b.laclais@cnr.tm.fr

LE POINT DE VUE DE CNR SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ENERGIE CLIMAT SOUMIS A LA CONCERTATION EN BREF

La France a l'opportunité de tracer les lignes de force d'une nouvelle stratégie énergétique et industrielle. L'élaboration des documents de planification qui structureront la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) est en effet une occasion de formaliser une vision de long terme, en révisant les objectifs et priorités d'action pour atteindre la neutralité carbone et lutter contre le changement climatique.

A côté du mix de production d'énergie diversifié, nous disposons des leviers pour réussir la transition décarbonée en rendant toujours plus efficace la production, en développant les flexibilités, en consolidant les multimodalités fer-fluve.

La gestion durable de la ressource en eau sera aussi un rouage essentiel dans la concrétisation des ambitions énergétiques et climatiques de la France, et doit à ce titre faire partie des piliers de sa stratégie pour les 30 prochaines années.

Par ailleurs c'est désormais dans la manière d'associer les acteurs locaux aux projets qu'il est temps d'innover.



Repenser les modèles de développement pour conduire une transition compatible avec les réalités climatiques, économiques et territoriales

Réindustrialisation et décarbonation du transport par le fluvial

La France s'est donné deux grandes ambitions : réussir la transition écologique et devenir un pays pionnier de l'industrie décarbonée.

Pour relever ces défis qui s'inscrivent dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), il faudra mobiliser tous les leviers disponibles. Le transport est le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en France. L'une des réponses immédiates permettant une décarbonation significative du secteur du transport est le recours aux modes massifiés et à l'intermodalité fer /fleuve.

En tant que gestionnaire d'infrastructures de transport, CNR est pleinement engagé dans la démarche d'augmenter la part du transport fluvial. CNR a initié des dispositifs (remise voie d'eau pour ses amodiataires ; transfert de cale vers le bassin Rhône-Saône) et contribue à d'autres (par exemple, verdissement de la flotte) visant à impulser une dynamique nouvelle en faveur du transport par voie d'eau. Notre qualité de gestionnaire d'infrastructures portuaires réparties sur plusieurs régions (dont les régions Auvergne Rhône-Alpes et Sud) et en lien avec 2 métropoles, permet à CNR d'être en interface avec tout l'écosystème du transport massifié sur l'axe Méditerranée Rhône Saône.

Le fleuve Rhône est au cœur du corridor Mer du Nord-Méditerranée européen. Associé au rail, il constitue un axe stratégique pour le transport de fret en Europe et soutenir l'activité économique dans les territoires.

Les infrastructures fluviales existantes sur le Rhône ont la capacité d'accueillir 4 à 5 fois plus de trafic sans investissement supplémentaire. Une barge fluviale de 4 400 tonnes peut acheminer l'équivalent de la marchandise de 220 camions. C'est pour exploiter ce potentiel que les acteurs de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône travaillent au renforcement du transport

combiné entre les ports de Lyon et Marseille.

L'enjeu pour maintenant et les années à venir est de maintenir et renforcer le soutien de l'Etat pour le fluvial à l'instar de l'appui apporté au ferroviaire. Les travaux d'élaboration de la stratégie nationale fluviale devront également impulser des mesures concrètes et incitatives pour dynamiser les flux massifiés.

Encourager la mobilisation des territoires

Le partenariat public-privé est un facteur clé de succès de la transition énergétique. Le modèle CNR en est la preuve avec un actionnariat qui associe l'Etat, 183 collectivités et ENGIE comme industriel de référence. Ce modèle, nous l'avons décliné à plusieurs occasions dans le cadre de projets d'énergie renouvelables avec des collectivités avec succès.

La LTE a introduit la possibilité pour les collectivités d'être elles-mêmes parties prenantes en tant qu'investisseur dans les sociétés de production renouvelable. C'est un montage gagnant et redistributif : plus les projets seront pensés, construits et exploités de manière à la fois experte sur le plan technique et partagée sur les plans décisionnel et économique, plus notre transition énergétique sera facilitée, désirée et réussie. Aujourd'hui, les participations des collectivités en co-actionnariat avec des opérateurs énergéticiens restent complexes du fait de nombreuses contraintes notamment sur les apports en fonds propres, qui nuisent à leur mise en œuvre. Un assouplissement du cadre serait de nature à encourager le déploiement de projets partagés avec les territoires.

Faire de la gestion durable de l'eau l'une des composantes centrales de la stratégie énergie-climat

Première victime du changement climatique, la ressource en eau est indispensable pour la biodiversité, l'alimentation en eau potable, l'agriculture, la production hydroélectrique ou encore le refroidissement des centrales nucléaires.

La stratégie énergétique et climatique française ne peut donc être dissociée d'une politique volontariste de gestion durable de la ressource en eau favorisant le dialogue et un partage équitable entre tous ses usagers.

Prendre en compte la multiplicité de ses usages est la première étape vers la généralisation d'un modèle de gestion globale et intégrée de cette ressource pour

l'utiliser tout en la préservant, elle ainsi que ses écosystèmes. Le Rhône, l'un des seuls fleuves au monde dont la gestion est assurée par un opérateur unique sous l'égide de l'État sur sa partie française, incarne ce modèle de gestion intégrée.

Les 19 ouvrages hydroélectriques au fil de l'eau de CNR restituent intégralement la ressource après avoir produit de l'électricité. Ils permettent aussi — en formant une succession de paliers de la frontière suisse jusqu'à la Méditerranée — de maintenir un niveau d'eau suffisant pour ses autres usages, y compris en période d'étiage sévère : la préservation de la biodiversité, l'alimentation en eau potable, la navigation, l'irrigation des terres agricoles et le refroidissement des centrales nucléaires.

La force de ce modèle de concession réside dans sa capacité à associer et à collaborer avec l'ensemble des usagers du fleuve sur sa partie française et sa partie suisse.

Conclusion

À travers l'élaboration de la stratégie française sur l'énergie et le climat, notre pays a l'occasion de reprendre en main son avenir énergétique et d'écrire une nouvelle page de son histoire industrielle.

La diversification du mix énergétique avec toutes les ressources, matures comme innovantes, est indispensable pour assurer l'autonomie énergétique et éviter la dépendance à une seule source d'énergie.

La PPE et la SNBC doivent être le reflet d'une ambition forte pour un mix énergétique dans lequel les énergies renouvelables continuent de démontrer leur pertinence. Ce sont des technologies matures et de plus en plus compétitives participant ainsi à la baisse des prix de l'énergie sur le marché.

La déclinaison de cette planification devra être portée par tous les acteurs, l'Etat et ses services déconcentrés, les collectivités, les entreprises et la société civile.

Les défis sont majeurs et la planification sera déterminante pour conduire des politiques publiques et industrielles ambitieuses, cohérentes et compatibles avec l'objectif de neutralité carbone.